

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le 07/09/2023
ID : 081-268102589-20230907-DELIB_12_2023-DE



SÉANCE DU 30 Août 2023

Nombre de membres	
En exercice	13
Présents	08
Votants	10

Le 30 août 2023, à seize heures trente, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente.

Date de convocation :	23/08/2023
Date d'affichage :	23/08/2023

Présents : Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Françoise CHINCHOLLE, Nelly FACCA, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Pierrette RAMON, Rose LUGAN, Pierre CANAC.

Absents excusés représentés : Françoise DAVIOT (N.FACCA), Nathalie JALBY (F.CHINCHOLLE)

Absentes excusées non représentées : Bruno BARDES, Guy INTRAN, Josiane GALY

Numéro :	12/2023
----------	---------

Secrétaire de séance : Rose LUGAN

BUDGET EXECUTOIRE 2023 DES SECTIONS HEBERGEMENT, DEPENDANCE ET SOINS

o **FIXATION DU PRIX DE JOURNÉE 2023**

Par notification du 27 mars 2023, le Conseil départemental du Tarn a fixé les tarifs hébergement et dépendance applicables à l'EHPAD « Les Charmilles » à compter du 1er avril 2023 et validé le budget exécutoire 2023 comme suit :

Prix de journée hébergement :

- Chambre simple : 60.72 €
- Prix de journée hébergement temporaire :
- Chambre simple : 66.81 €

Tarif dépendance :

- GIR 1 et 2 : 23.75 €
- GIR 3 et 4 : 15,08 €
- GIR 5 et 6 : 6,39 €

Le montant de la dotation annuelle relative à la prise en charge partielle de la dépendance par le Département au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie pour les résidents du Tarn est fixé à **265 615,92 €**.

o **FORFAIT SOINS**

Par notification du 26 juin 2023, l'ARS Occitanie a fixé le forfait soins 2023 applicable à l'EHPAD « Les Charmilles » et validé le budget exécutoire comme suit :

- Dotation Hébergement Permanent : 1 024 741.71 €
- Dotation Hébergement Temporaire : 22 954.06 €
- Dotation PASA : 67 735.35 €

Soit un Forfait soin global pour 2023 de **1 156 279.59 €**

Madame La Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration le l'EHPAD « Les Charmilles ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction M22 applicable aux établissements et aux services publics sociaux et médico-sociaux,
- Vu la notification du Conseil départemental du Tarn du 27 mars 2023
- Vu la notification de l'ARS Occitanie du 26 juin 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la proposition du budget exécutoire 2023 de l'EHPAD « Les Charmilles » telle que présentée en annexe à la présente délibération et arrêtée comme suit :

CHARGES :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total Groupe
GROUPE 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	283 400,00 €	59 300,00 €	25 000,00 €	367 700,00 €
GROUPE 2 Dépenses afférentes au personnel	876 461,84 €	425 478,37 €	895 650,85 €	2 197 591,06 €
GROUPE 3 Dépenses afférentes à la structure	384 246,07 €	16 195,03 €	54 016,56 €	454 457,66 €
TOTAL	1 544 107,91 €	500 973,40 €	974 667,41 €	3 019 748,72 €

PRODUITS :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total groupe
GROUPE 1 Produits de la tarification	1 380 855,91 €	457 399,71 €	1 074 502,59 €	2 912 758,21 €
GROUPE 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	71 263,56 €	4 605.19 €-	2 950.78 €-	78 819,53 €
GROUPE 3 Produits financiers et produits non encaissables	28 170,98 €	-	-	28 170,98 €
TOTAL	1 480 290,45 €	462 004.90 €	1 077 453,37 €	3 019 748,72 €
Résultat prévisionnel	-63 817.46 €	-38 968.50 €	+102 785.96€	0.00€

- **APPROUVE** le prix de journée applicable à l'EHPAD « Les Charmilles » à compter du 1^{er} avril 2023 tel qu'arrêté comme suit :

Prix de journée hébergement :

Chambre simple : 60.72 €

- Prix de journée hébergement temporaire :
- Chambre simple : 66.81 €

Tarif dépendance :

GIR 1 et 2 : 23.75 €

GIR 3 et 4 : 15,08 €

GIR 5 et 6 : 6,39 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

**La Présidente,
Elisabeth CLAVERIE**



Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le 07/09/2023



ID : 081-268102589-20230907-DELIB_12_2023-DE